

L'hon. M. FERLAND: Mais elles sont tenues pendant quelque temps à travailler et ne peuvent quitter leur emploi?

M. JOLLIFFE: Oui, elles sont tenues de faire du service domestique pendant au moins un an.

L'hon. M. HORNER: Quiconque possède de l'expérience dans l'embauchage de la main-d'œuvre, et plus particulièrement de la main-d'œuvre domestique, sait fort bien que si des influences extérieures réussissent à convaincre des domestiques qu'ils ne sont pas satisfaits de leur travail et qu'ils veulent quitter leur emploi, il ne sert à rien de les garder. Si vous ne pouvez pas vous entendre amicalement et s'ils ne veulent pas honorer leur contrat, il n'y a pas grand'chose à faire. J'ai quelque expérience en la matière; je sais que le sénateur Hardy avait à son emploi deux excellentes jeunes filles et qu'il ne s'est guère passé de temps qu'elles ont eu des visiteurs qu'il a jugés être des communistes: il leur a ordonné de ne plus se montrer et ces jeunes filles sont fort heureuses. Je comprends bien la situation. M. Jolliffe nous a parlé du triage qui se fait en Europe. Quoi de plus désirable pour les communistes que d'avoir de leurs propres gens répandus partout! Ils font venir des compatriotes au Canada et les mettent à l'emploi de nos gens. Avant l'examen, ces communistes ayant préparé une liste de questions, préparent leurs gens à subir l'examen de triage. Aussi, en dépit de tout ce que vous pouvez faire, des communistes authentiques se glisseront en dépit du triage, parce qu'ils auront été préparés pendant un an et plus à subir l'examen par leurs propres propagandistes outre-mer.

M. JOLLIFFE: Nous ne prétendons pas que le triage soit parfait. Cela est évidemment impossible, mais nous tâchons de le rendre aussi étanche que possible.

L'hon. M. DUPUIS: Lorsqu'une de ces jeunes filles a de bons principes, nous devrions voir à ce qu'elle ait accès aux établissements du genre mentionné par Mme Hugessen, afin qu'elle conserve ses excellents principes. C'est le moins que nous puissions faire.

L'hon. M. ROEBUCK: Voici un vieux dicton juridique: "les pensées d'un homme ne peuvent être mises en jugement."

Mme HUGESSEN: Il serait assez difficile pour ces jeunes filles de quitter leur emploi et d'entrer dans une maison communiste, car, ce faisant, le Service sélectif doit leur trouver des remplaçantes. Elles ne peuvent pas partir tout simplement et se trouver un autre emploi pendant la durée de leur contrat d'un an.

L'hon. M. DUPUIS: Oui, mais comme on l'a déjà dit, on leur conseille de se conduire tellement mal que la famille n'en veuille plus, ne pouvant en tirer aucun travail.

L'hon. M. CRERAR: Je voudrais faire un commentaire. Je me suis laissé dire par les directeurs de deux ou trois entreprises minières au Canada, qui ont obtenu un nombre considérable de personnes déplacées, que ces gens ont exercé une influence très saine parmi les employés des mines. Autrement dit, ils étaient nettement anticommunistes et ils ont renseigné bon nombre de copains des mines sur leur expérience des conditions sous les régimes communistes. C'est pourquoi, même s'il se trouve quelques personnes ici et là qui se laissent entraîner par de mauvaises influences, je suis confiant, d'après ce que j'ai pu savoir, que, dans l'ensemble, les personnes déplacées qui viennent au Canada exercent une influence anticommuniste très saine.

L'hon. M. HORNER: Dans la grande majorité des cas?

L'hon. M. CRERAR: Absolument.

L'hon. M. HORNER: Oui, je suis d'accord avec vous.